



Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique du budget 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie sur demande, et sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget communal, la commune de Messimy-sur-Saône gère un budget annexe Locaux commerciaux

Le cadre général du budget

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Cette date est repoussée au 30 avril, l'année de renouvellement général des conseils municipaux. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune applique l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2022. Le budget 2026 a été présenté sur la base du référentiel M57 et voté le 05 mars 2026 par le conseil municipal, en respectant le principe de l'équilibre tant en fonctionnement, qu'en investissement et en dégageant des ressources suffisantes en fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements communaux. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures au public.

Ce budget est transitoire, car il a été pris la position de le voter avant le renouvellement de l'assemblée délibérante et sans avoir tous les éléments relatifs à la fiscalité directe locale et aux dotations de l'Etat. Il a toutefois été établi avec la volonté de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus au public. Les investissements portent principalement sur l'aménagement et la revitalisation du cœur de village, dont les travaux ont démarré en février 2026, à la suite de la mise en séparatif du réseau d'assainissement (porté par la communauté de communes) et l'enfouissement des réseaux.

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des entretiens et affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Quant au budget annexe « Locaux commerciaux », il gère l'opération concernant les trois locaux commerciaux créés au centre village, avec son assujettissement à la TVA.

I- BUDGET PRINCIPAL

A.- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

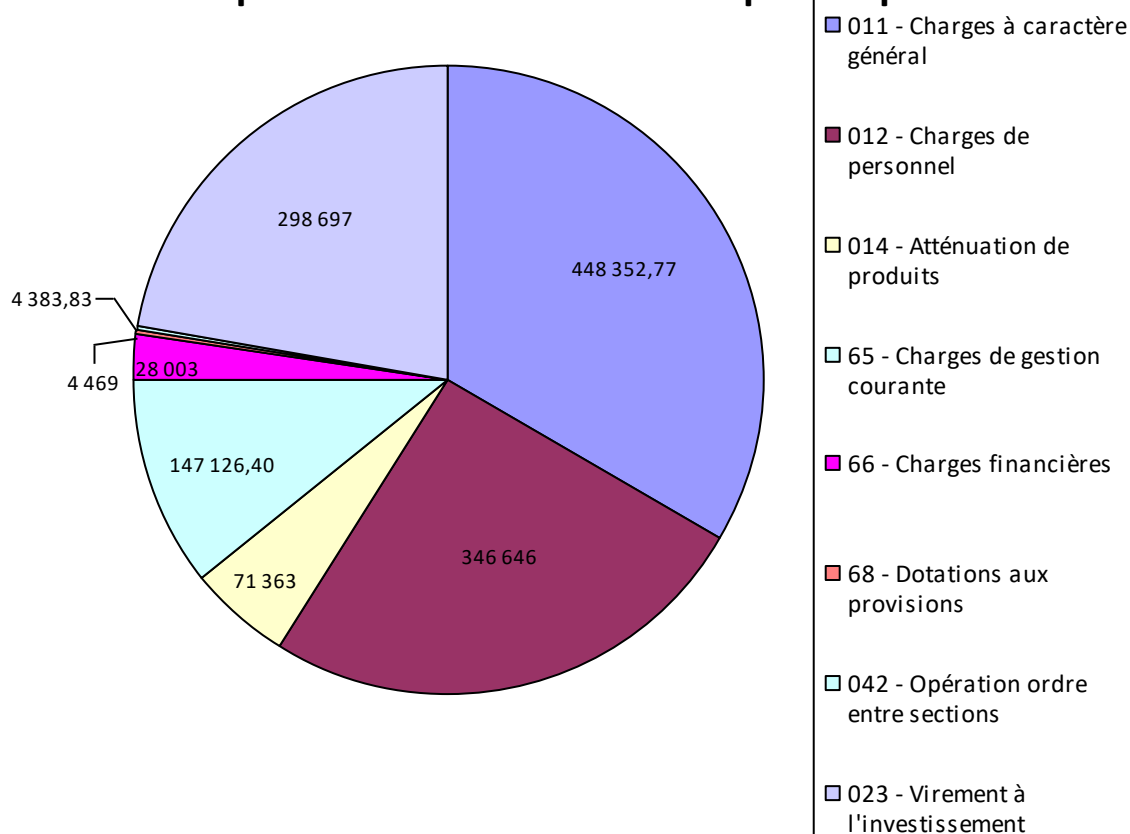
Pour la commune de Messimy-sur-Saône :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 349 041 €, soit une hausse de 13,869 % du budget par rapport à celui voté en avril 2025 (1 184 729 €), ne tenant pas compte des décisions modificatives de l'exercice.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
011 - Charges à caractère général	448 035,33	448 352,77	317,44
012 - Charges de personnel	347 742	346 646	-1 096
014 - Atténuations de produits	71 393	71 363	-30
65 - Autres charges de gestion courante	185 698	147 126,40	-38 571,60
66 - Charges financières	23 406	28 003	4 597
68 - Dotations aux provisions	250	4 469	4 219
042 – Opération ordre entre sections	897	4 383,83	3 486,83
023 - Virement à l'investissement	149 160,67	298 697	149 536,33
TOTAL	1 226 582	1 349 041	122 459

Dépenses de Fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – Dépenses à caractère général : une stagnation est constatée avec une hausse de l'ordre 0,07 %. Les prévisions au niveau des fluides sont quasi à l'identique. L'alimentation progresse en raison d'un nombre plus élevé d'enfant au restaurant scolaire, lié à la fin du quota. Les fournitures restent stables. Les prestations de service varient à la hausse avec la prévision des séances de piscine pour l'école, lors du premier trimestre 2026 / 2027. Une hausse significative est prévue au niveau de l'entretien des terrains, lié à l'élagage des peupliers et l'abattage d'arbres. L'entretien des bâtiments est en légère baisse. Les primes d'assurance diminuent pour revenir au niveau des années antérieures (contrats spécifiques en 2025 pour les travaux à l'école. Les autres postes sont plutôt orientés à la baisse, avec la fin de l'entretien des locaux de l'école par une entreprise extérieure. Les frais de remboursement au service commun ADS augmentent à la suite des nouveaux tarifs votés par la communauté de communes.

Chapitre 012 – Charges de personnel : elles diminuent en raison d'un départ à la retraite sur l'année 2026 et le recrutement comme contractuel de l'agent assurant la fonction d'ATSEM. Il n'a pas été discuté, en début d'année d'une revalorisation du régime indemnitaire et ce sujet sera vu en cours d'année avec la nouvelle équipe municipale, ainsi que la participation à la protection sociale. Au 1^{er} janvier 2026, le personnel de la commune est composé de dix titulaires, se répartissant en un agent de catégorie A à temps complet et de neuf agents de catégorie C (un temps complet et huit temps non complet). Concernant les agents non-titulaire, un contractuel recruté à l'école pour assurer les fonctions d'ATSEM, dans l'attente du passage du concours et une prévision pour d'éventuel remplacement en cours d'année. En 2025, il est rappelé le recrutement d'agents recenseurs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : la diminution est liée au transfert en investissement des travaux de remplacement de l'éclairage public au centre village, car liés à l'esthétique. Les indemnités de fonction des élus vont également croître, en raison de la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local, avec une revalorisation de ces indemnités jusqu'à 20 000 habitants

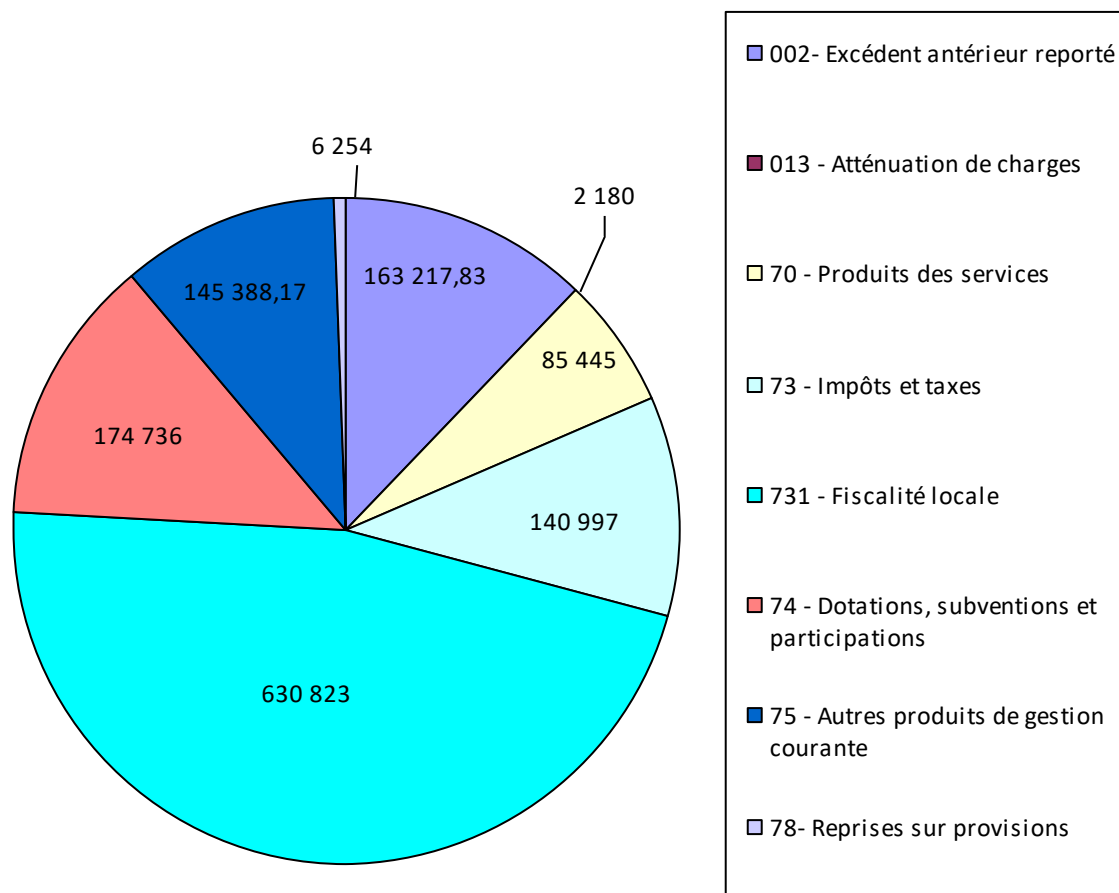
Chapitre 66 – Charges financières : les intérêts augmentent avec la conclusion d'un emprunt en 2025 pour les travaux à l'école. Le taux variable suit les mouvements des taux d'intérêts, avec plutôt une tendance à la baisse.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement couvre le capital des emprunts et permet de dégager pour l'investissement un autofinancement net de 247 718 €, qui est le double de celui de l'année 2025.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2025	BP 2026	Variation
002 - Excédent antérieur reporté	73 890,67	163 217,83	89 327,16
13 - Atténuation de charges	9 924,00	2 180,00	-7 744
70 - Produits des services	79 554,00	85 445,00	5 891
73 - Impôts et taxes	128 655,00	140 997,00	12 342
731 – Fiscalité locale	619 983,00	630 823,00	10 840
74 - Dotations, subventions et participations	176 217,00	174 736,00	-1 481
75 - Autres produits de gestion courante	129 136,33	145 388,17	16 251,84
77 – Produits spécifiques	0,00	0,00	0
78 - Reprises sur provisions	9 222,00	6 254,00	-2 968
TOTAL	1 226 582	1 349 041	122 459

Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par la redevance périscolaire liée à la cantine, les concessions cimetières, les redevances d’occupation du domaine public, les versements de la communauté de communes (pour la zone artisanale), les remboursements locatifs et les locations des tables et bancs.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : en 2021, il a été appliqué la réforme de la fiscalité avec le transfert du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements aux communes, pour compenser la suppression de la taxe d’habitation. La commune n’ayant pas encore été destinataire de l’état des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2026, le vote de la fiscalité sera réalisé par la nouvelle équipe municipale avant le 30 avril. Aussi, le budget voté ne prévoit qu’une hausse de 0,80% liée à la revalorisation de la valeur locative votée en loi des finances. Les taux sont donc maintenus pour l’instant à 32,10% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, à 62,78% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à 14,92 % pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l’habitation. Le montant total prévisionnel est de 606 752 €. Ces ressources fiscales prévisionnelles représentent 44,976 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Il est précisé que l’attribution de compensation versée par la communauté de communes a augmenté en 2025 et que le même montant sera perçu par la commune en 2026.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : le montant de la dotation forfaitaire (subvention Etat) n'est pas connu, mais il ne devrait pas varier énormément car cette dotation ne sera ni revalorisée, ni réduite. La participation de la commune de Lurcy suit le nombre d'enfant de cette commune fréquentant l'école de Messimy-sur-Saône. Les autres dotations devraient fluctuer à la marge, mais aucun certitude à ce sujet.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre recense les loyers liés au patrimoine immobilier de la commune, ainsi que le remboursement des assurances en cas de sinistre, et d'autres recettes diverses.

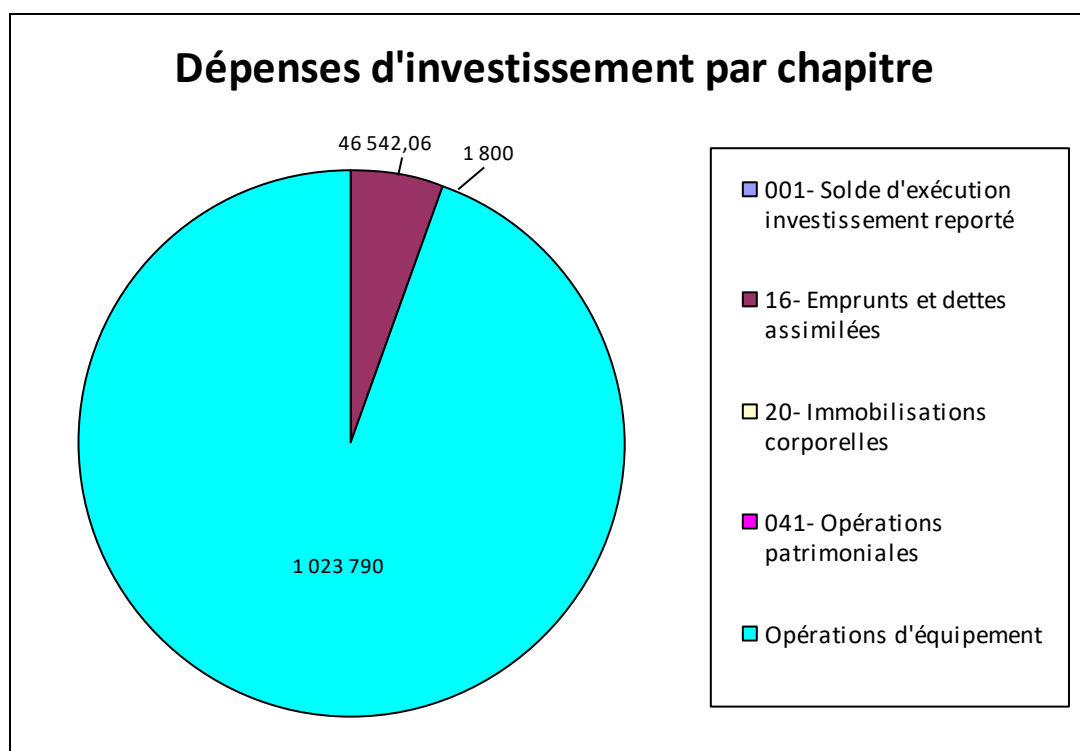
B.- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Pour la commune de Messimy-sur-Saône, la section d'investissement s'équilibre à 1 084 555 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2025	BP 2026
001 – Solde d'exécution reporté	242 750,94	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 542,06	58 965,00
20 - Immobilisations incorporelles	6 120,00	1 800,00
Opérations d'équipement (21 - 23)	1 094 351,00	1 023 790,00
041 – Opérations patrimoniales	9 831,00	0,00
TOTAL	1 399 595	1 084 555



Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

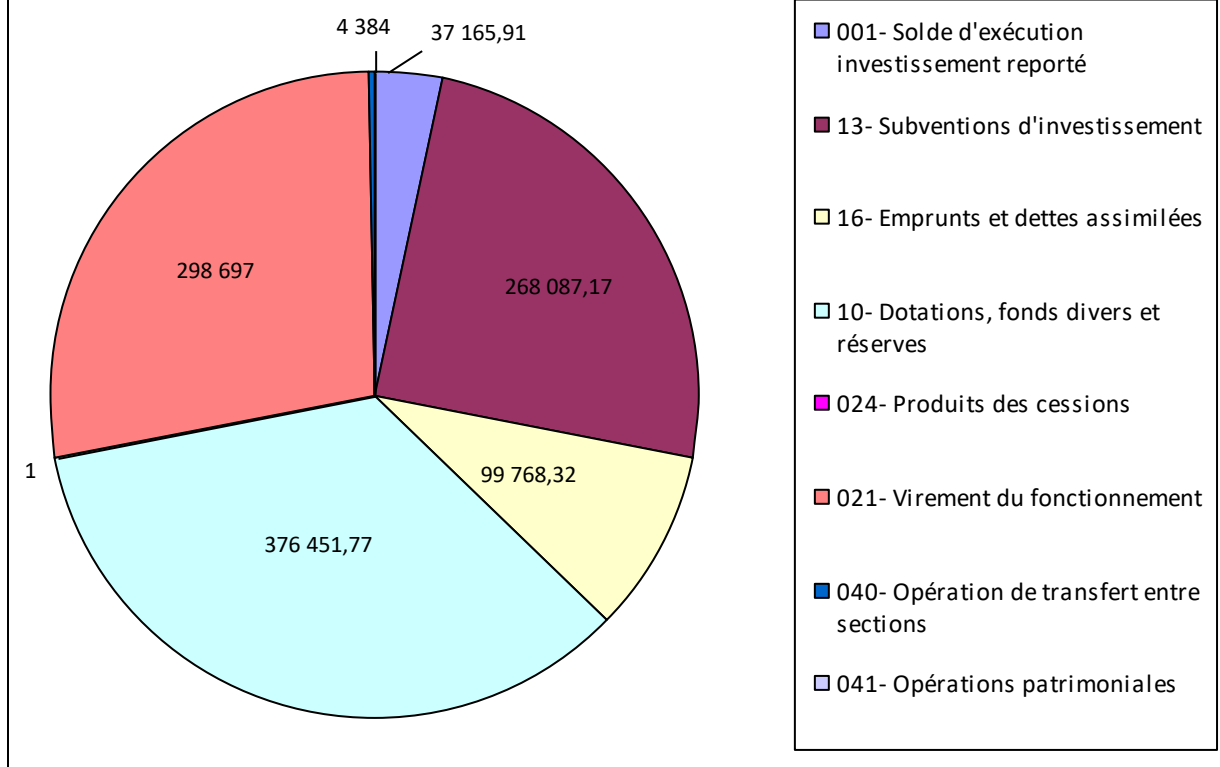
- la fin de la modification du plan local d'urbanisme pour 1 800 €,
- l'acquisition de matériel informatique (vidéoprojecteurs, imprimante et onduleurs), l'acquisition de matériel de bureau et mobilier (tabourets pour l'école) et autres (armoire frigorifique à la Halle, débroussailleuse thermique, réfrigérateur et illuminations) pour un montant de 11 605 €,
- les travaux au niveau des bâtiments communaux pour l'installation d'un poêle à granulés au niveau de la maison sise 154 rue du Bourg et la mise aux normes de l'éclairage intérieur de l'église, pour un montant de 9 287 €,

- le déploiement de nouvelles caméras dans le cadre de la vidéoprotection, avec des kits autonome solaire, pour un montant prévisionnel de 16 165 €,
- le réseau d'eaux pluviales centre village avec le solde de la mission d'œuvre complémentaire de SAFGE représentant une somme de 350 €,
- l'extension et la rénovation thermique de l'école pour les dépenses restantes dues au titre des travaux, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, la maîtrise d'œuvre, la mission contrôle technique, ainsi que réfection du faux-plafond du hall d'entrée : 63 682 €,
- l'aménagement et la revitalisation du cœur de village avec la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, la maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux pour la tranche ferme et la tranche optionnelle, la participation de la commune à l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public, ainsi que la mise en place d'une borne IRVE : 848 070 €,
- la réalisation d'un cheminement piétonnier au niveau du chemin des Sources et la réfection du chemin du Peray : 73 227 €.

Les recettes sont :

CHAPITRE	BP + DM 2025	BP 2026
001-Solde d'exécution investissement reporté	0,00	37 165,91
13 – Subventions d'investissement	443 562,60	268 087,17
16 – Emprunts et dettes assimilées	223 643,36	99 768,32
10 – Dotations, fonds divers et réserves	572 499,37	376 451,77
024 – Produits des cessions	1,00	1,00
021 - Virement du fonctionnement	149 160,67	298 697,00
040- Opération de transfert entre sections	897,00	4 383,83
041- Opérations patrimoniales	9 831,00	0,00
TOTAL	1 399 595	1 084 555

Recettes d'investissements par chapitre



Les recettes sont constituées des subventions suivantes :

- solde des aides de l'Etat (DETR et Fonds vert) et de la Région, représentant un montant de 116 602,17 € pour l'école et subventions de la Région, du Département et du SIEA, d'un montant de 136 485 €, pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village.

Elles sont complétées par la récupération de la TVA sur les travaux 2024 (102 905 €), les taxes d'aménagement (5 412 €), de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement et une somme complémentaire (268 134,77 €), le fond de concours 2025 de la communauté de communes (15 000 €) et d'un emprunt d'équilibre de 91 782,32€.

C.- Autres données

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2026 est de 624 841,17 €, avec une annuité pour cette année estimée à 78 286 € (présence d'un taux variable). La commune a emprunté 200 000 € en 2025 pour les travaux de l'école. Elle ne possède aucun emprunt dit « toxique ». Tous ces emprunts sont classés A (taux fixe et taux variable simple).

La commune dispose d'une capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2026 de 1 an et 9 mois (encours de la dette / épargne brut).

Les ratios ci-après permettent de situer la commune dans la moyenne de sa strate. Il est difficile d'en tirer des conclusions.

Ratios	Valeurs (2025)	Moyennes de la strate (2024)		
		Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	637	690	803	774
Produit des impositions directes / population	446	349	410	391
Recettes réelles de fonctionnement / population	902	910	1 007	944
Dépenses d'équipement brut / population	563	356	458	389
En cours de la dette / population	463	586	698	546
Dotations fonctionnement / population	113	97	145	158

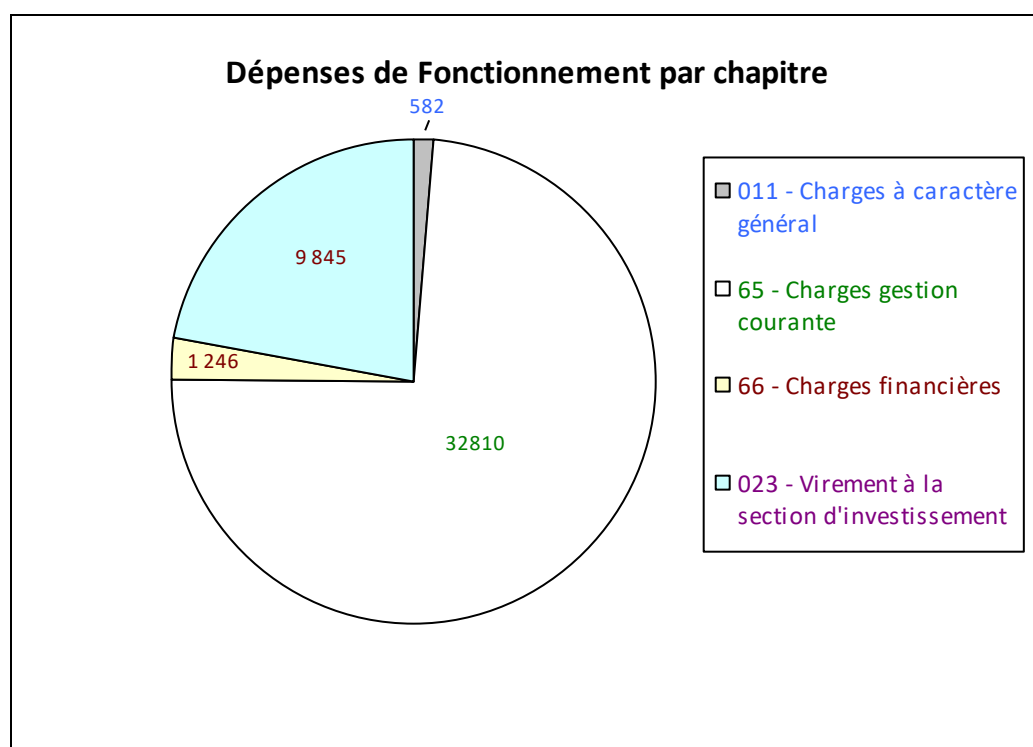
II- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé en 2018 pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA. Le budget 2026 a été voté hors taxes le 05 mars 2026, avec application du référentiel M57.

A.- La section de fonctionnement

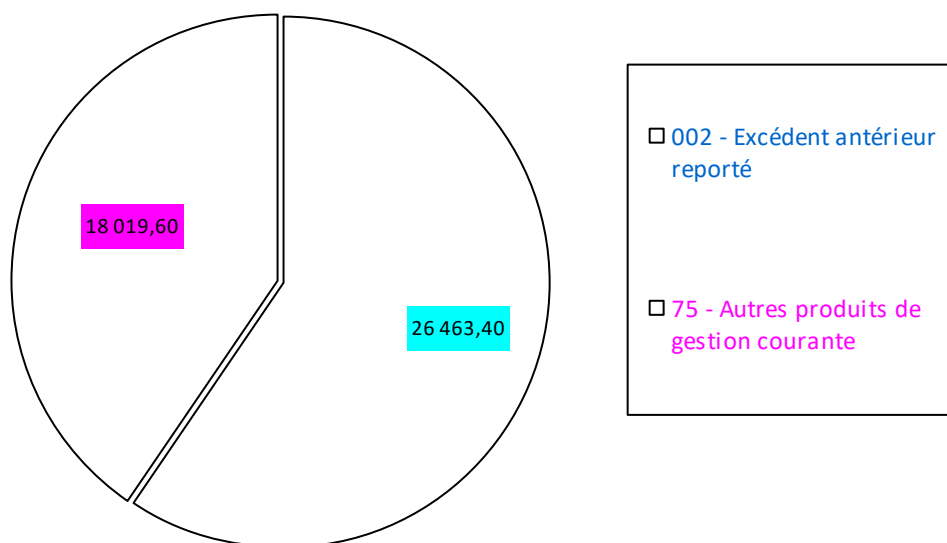
Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 44 483 €.

Les dépenses réelles se répartissent entre 582 € de charges à caractère général (1,31%), 32 810 € de charges de gestion courante (73,76%), 1 246 € de charges financières (2,80%) et le virement à la section d'investissement de 9 845 € (22,13%).



Les recettes comprennent la location des trois locaux pendant l'année représentant la somme de 18 009,60 € et des autres produits de gestion courante pour 10 € (chapitre 75).

Recettes de fonctionnement par chapitre

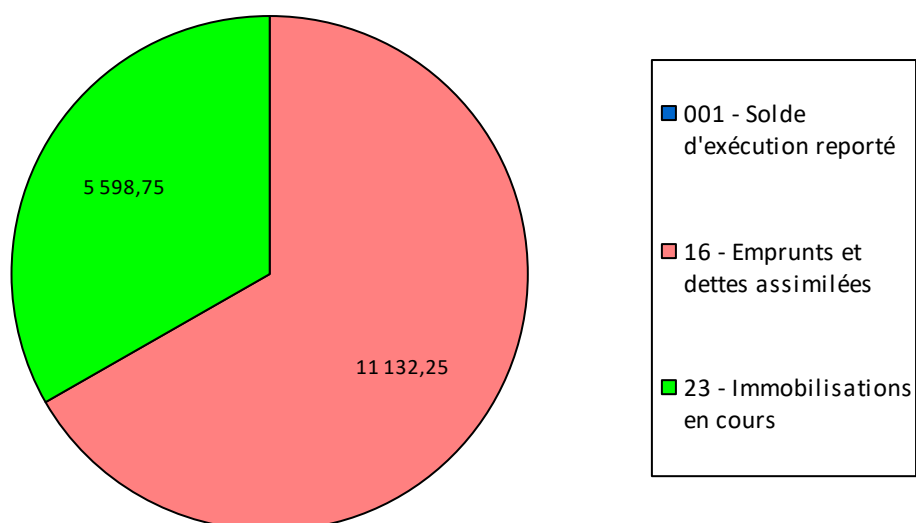


B.- La section d'investissement

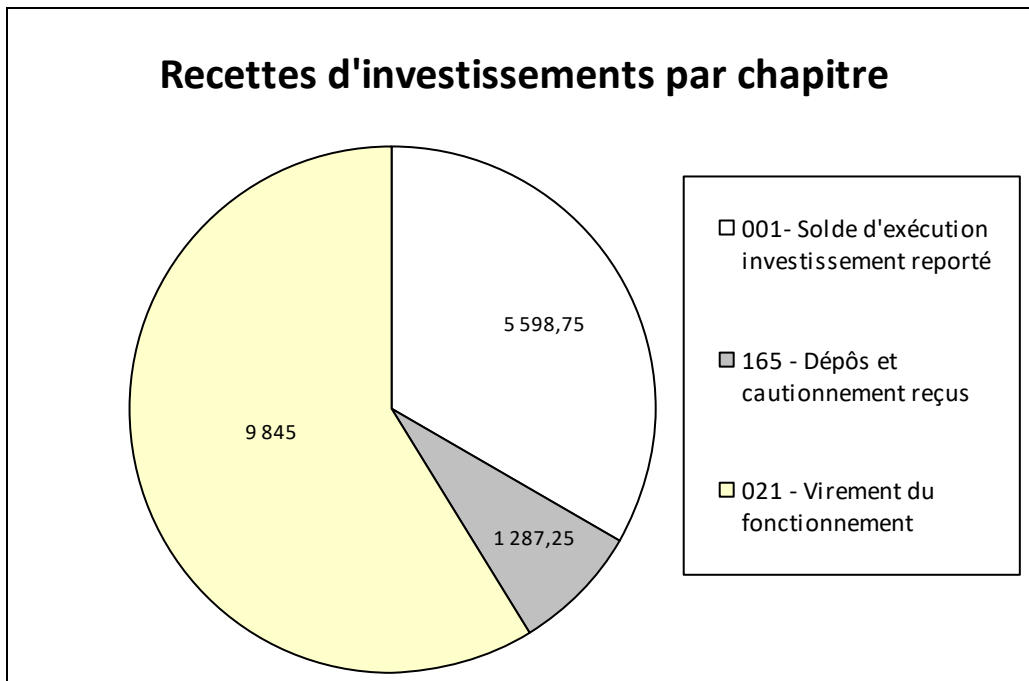
Le total des dépenses et recettes d'investissement représente 16 731 €

Outre les emprunts et dettes assimilées (11 132,25 €), les dépenses de l'année 2026 portent sur une prévision pour des travaux éventuels au niveau des locaux commerciaux (5 598,75 €).

Dépenses d'investissement par chapitre



Les recettes se répartissent entre 5 598,75 € représentant le solde d'exécution d'investissement reporté, 1 287,25 € de dépôts et cautionnements reçus, et de 9 845 € de virement de la section de fonctionnement.



C.- Autres données

La dette du budget annexe au 1^{er} janvier 2026 est de 83 014,18 € avec une annuité de 11 089,36 €. Celle-ci est couverte par le revenu des loyers des trois locaux commerciaux.